



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 14 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 décembre à 20 heures 00, en application du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de Courcelles-Chaussy, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. Daniel MICHEL
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	Mme Francine KONIECZNY, M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	MM. Jean-Marie GORI, Etienne LOGNON, Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ, Mme Nicole BURGER,
COURCELLES-SUR-NIED :	MM. Fabrice MULLER, Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY :	M. Roland TETERCHEN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. Claude BOURY
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-Claude PETIT
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO, Gilles VOITURET
PANGE :	MM. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	MM. Christian PETIT, Michel ZDJELAR, Mme Audrey PINTE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	M. Jean HARAMBOURE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Philippe PIOT
VIGY :	MM. Nicolas LE BOZEC, Hervé BOULANGER, Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Jean-François LELLIG
VRY :	M. Jean-Marie RITZ

Absents excusés :

COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN, Armelle REISER LAGRUE
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Olivier MULLER
HAYES :	M. André KEIL
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Christian HENNER
PANGE :	M. Jean-Marie GAUTIER
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK
VIGY :	M. Alain VANZELLA

Mme Peggy RASCQUIN a donné procuration à M. Jean-Marie GORI pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Armelle REISER LAGRUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Olivier MULLER a donné procuration à Mme Claudine GLOTTIN pour tous les points à l'ordre du jour.
M. André KEIL a donné procuration à M. Claude BOURY pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-François LEIDELINGER a donné procuration à M. Jean-Claude PETIT pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Christian HENNER a donné procuration à M. Éric GULINO pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Marie GAUTIER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Sylviane ETERNACK a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Alain VANZELLA a donné procuration à M. Hervé BOULANGER pour tous les points à l'ordre du jour.

PRESENTATION DU SEV3NIED

Voir présentation annexé à ce compte-rendu

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR « ETUDE ASSAINISSEMENT MUSSY L'EVÊQUE », DC N°109/2017.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il serait souhaitable de lancer une étude pour définir le mode d'assainissement de Mussy-l'Évêque annexe de la commune de Charleville-sous-Bois.

Vu l'avis de la commission assainissement,

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour l'étude Assainissement à Mussy l'Évêque annexe de Charleville-sous-Bois.

CHARGE le Président d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

ASSAINISSEMENT – CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE ASSAINISSEMENT HESSANGE. DC N°110/2017

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de réaliser une étude pour définir le système d'assainissement à Hessange, commune de Vigy.

Vu l'avis de la commission « assainissement »,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer une consultation concernant l'étude pour le choix du mode d'assainissement à Hessange, commune de Vigy

ASSAINISSEMENT – CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE ASSAINISSEMENT VILLERS-STONCOURT. DC N°111/2017

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de réaliser une étude milieu physique à Villers-Stoncourt.

Vu l'avis de la commission « assainissement »,

Après avoir pris connaissance des offres de prix,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer une consultation concernant l'étude milieu physique à Villers-Stoncourt.

ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVEE POUR LES STATIONS D'EPURATION DE COURCELLES-CHAUSSY ET MONTOY-FLANVILLE. DC N°112/2017

Le Président informe le conseil communautaire que la société Loreat vient de nous transmettre une offre de prix concernant la mission d'assistance technique privée pour les stations d'épuration de Courcelles-Chaussy et Montoy-Flanville.

Les prestations fournies consistent pour l'année 2018, pour chacune des 2 installations en quatre visites d'assistance technique privée renforcées avec validation de l'autosurveillance, deux visites d'assistance technique privée de base et une visite d'expertise de l'autosurveillance qui sera réalisée en prévision de l'Audit Technique de validation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un montant total de 13.280,00 € HT.

Le contenu de cette assistance porte sur les points suivants :

- La visite d'assistance technique privée renforcée
 - La mise en place des matériels nécessaires à la réalisation d'une campagne de mesures
 - La visite du système de collecte
 - Le diagnostic du système de traitement
 - La validation de l'autosurveillance
 - La visite du milieu récepteur
 - L'entretien avec le conducteur de l'installation
 - Le transport des échantillons confectionnés au laboratoire d'analyse
 - Analyses
 - Interprétation des résultats
 - Le délai
- La visite d'assistance technique privée de base
 - Visite du système de collecte
 - Diagnostic du système de traitement
 - Entretien avec le conducteur de l'installation
 - Délai
- La visite d'expertise de l'autosurveillance
 - Mise en place du matériel nécessaire à la réalisation de l'audit
 - Expertise de l'autosurveillance
 - Tests permettant d'apprécier la qualité du traitement
 - Entretien avec le conducteur de l'installation
 - Compte rendu de visite
 - Le délai

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la commande correspondante avec la société LOREAT.

ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVEE POUR LES STATIONS D'EPURATION DE COURCELLES-SUR-NIED, FAILLY, MAIZERROY, MECHY, PANGE, SANRY SUR NIED, SILLY SUR NIED ET VIGY. DC N°113/2017

Le Président informe le conseil communautaire que la société Loreat vient de nous transmettre une offre de prix concernant la mission d'assistance technique privée pour les stations d'épuration de Courcelles sur Nied, Faily, Maizeroy, Méchy, Pange, Sanry sur Nied, Silly sur Nied et Vigy.

Les prestations fournies consistent pour l'année 2018,

- Deux visites d'assistance technique privée renforcées et quatre visites d'assistance technique privée de base pour les stations d'épuration à boues activées de Courcelles-sur-Nied, Pange, Silly-sur-Nied et Vigy dont la capacité est supérieure à 1000 EH,
- Une visite d'assistance technique privée renforcée et cinq visites d'assistance technique privée de base pour les stations d'épuration à boues activées de Faily, Maizeroy, Méchy et Sanry sur Nied dont la capacité est inférieure à 1000 EH ;

Le montant global de l'offre est de 22.200 € HT

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la commande correspondante avec la société LOREAT.

ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVEE POUR LES LAGUNES DU TERRITOIRE DE LA CCHCPP. DC N°114/2017

Le Président informe le conseil communautaire que la société Loreat vient de nous transmettre une offre de prix concernant la mission d'assistance technique privée pour les lagunes de Burtoncourt, Charleville-sous-Bois, Coincy, Failly-Vrémy, Glatigny, Hayes, Landonvillers, Marsilly, Ogy, Ste Barbe Avancy, Ste Barbe Cheuby, Ste Barbe Gras, Sanry les Vigy, Servigny les Raville, Vry et Vry Gondreville.

Les prestations fournies consistent pour l'année 2018, pour chacune des 16 installations en une visite d'assistance technique privée renforcée et trois visites d'assistance technique privée de base pour un montant total de 24.320 € HT.

Le contenu de cette assistance porte sur les points suivants :

- La visite d'assistance technique privée renforcée
 - La mise en place des matériels nécessaires à la réalisation d'une campagne de mesures
 - La visite du système de collecte
 - Le diagnostic du système de traitement
 - La visite du milieu récepteur
 - L'entretien avec le conducteur de l'installation
 - Le transport des échantillons confectionnés au laboratoire d'analyse
 - Analyses
 - Interprétation des résultats
- La visite d'assistance technique privée de base
 - Visite du système de collecte
 - Diagnostic du système de traitement
 - Entretien avec le conducteur de l'installation
- Compte rendu de visite

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la commande correspondante avec la société LOREAT.

ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE PRIVEE POUR LES RHIZOSPHERES D'OGY SAINT AGNAN, MAIZERY, RAVILLE ET SORBET ET STATIONS COMBINEES LAGUNE ET FILTRE DE BAZONCOURT ET COLLIGNY. DC N°115/2017

Le Président informe le conseil communautaire que la société Loreat vient de nous transmettre une offre de prix concernant la mission d'assistance technique privée pour les rhizosphères d'Ogy Saint Agnan, Maizery, Raville et Sorbet et stations combinées lagune et filtre de Bazoncourt et Colligny.

Les prestations fournies consistent pour l'année 2018, pour chacune des 6 installations en une visite d'assistance technique privée renforcée et trois visites d'assistance technique privée de base pour un montant total de 9.720 € HT.

Le contenu de cette assistance porte sur les points suivants :

- La visite d'assistance technique privée renforcée
 - La mise en place des matériels nécessaires à la réalisation d'une campagne de mesures
 - La visite du système de collecte
 - Le diagnostic du système de traitement
 - La visite du milieu récepteur
 - L'entretien avec le conducteur de l'installation
 - Le transport des échantillons confectionnés au laboratoire d'analyse
 - Analyses
 - Interprétation des résultats
- La visite d'assistance technique privée de base
 - Visite du système de collecte
 - Diagnostic du système de traitement

- Entretien avec le conducteur de l'installation
- Compte rendu de visite

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'unanimité
AUTORISE le Président à signer la commande correspondante avec la société LOREAT.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE DE TERRAIN ZAE. DC N°116/2017

Le Conseil Communautaire,

- Vu la zone artisanale d'intérêt communautaire de Montoy-Flanville/Coigny,
- Vu l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle en date du 2 Avril 2014 concernant la valeur vénale des parcelles viabilisées non bâties, située en zone 1AUX dans la zone de Montoy-Flanville
- Vu les propositions d'acquisition des terrains,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par une abstention (Michel HERENCIA) et 44 voix pour,

DECIDE d'annuler les délibérations n° C 2015/118 bis de 2015 et DC N° 021/2017,

DECIDE de vendre à SCI ONKOL IMMOBILIER représenté par Monsieur ONKOL Tolga une emprise foncière de 2785 m², correspondant à la parcelle n°580 section 26, au prix de 29 € HT/m², soit 80.765 € HT.

DECIDE de vendre à GHL représenté par Monsieur GUNGORMEZ une emprise foncière sur une partie ou la totalité des parcelles n°563 et n°567 section 26, au prix de 30 € HT/m².

DECIDE de vendre à la SCI COPPER 1.19 une emprise foncière sur une partie ou la totalité des parcelles n°561 et 578 section 26, au prix de 29 € HT/m².

ENVIRONNEMENT – CONVENTION SERVICE CIVIQUE. DC N°117/2017

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange souhaite engager des ambassadeurs du tri sous le statut de service civique ;

CONSIDERANT que dans le cadre du développement du service civique universel, Unis-Cité propose d'accompagner les structures intéressées par le service civique dans toutes les grandes étapes de l'accueil de volontaires afin de les rendre à terme , autonomes dans cette activité à travers l'intermédiation, et que ceci permet à Unis-Cité de déléguer son agrément à la structure qui accueille de jeunes volontaires, mais décharge les structures des démarches administratives et juridiques.

CONSIDERANT que ceci nécessite la signature d'une convention d'intermédiation de service civique entre la Communauté de Communes et Unis-cité Relais,

CONSIDERANT la proposition de convention proposée par Uniscité, annexée à la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec Unis-cité Relais, la convention d'intermédiation de service civique pour la mise à disposition de volontaires en service civique annexée à la présente délibération,

ENVIRONNEMENT – MARCHÉ DE TRAITEMENT DES OM DC N°118/2017

Vu la consultation lancée, sous forme de procédure formaliser concernant le marché relatif au traitement des OMR sur le territoire de la CCHCPP ;

Vu l'avis de la commission « Appels d'offres » réunie le 20 novembre 2017,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché avec HAGANIS relatif au traitement des OMR sur le territoire de la CCHCPP pour les tarifs suivants :

Pos.	Intitulé	Unité	Montant
TRAIT-OMR	Traitement des OMR Ce prix comprend le traitement (hors TGAP) des OMR Unité : € ht/tonne	€ H.T. /t	84,50
	Mode de traitement des OMR : INCINERATION		
TGAP-OMR	TGAP des OMR – TGAP 2017 Ce prix comprend la taxe générale sur les activités polluantes en vigueur selon le mode de traitement au 1 ^{er} janvier 2018 Unité : € ht/tonne	€ H.T. /t	6,00
	Catégorie de TPAG applicable au centre de traitement : TGAP DECHETS (E)		
RADIOACTIVITE-OMR	Procédure en cas de présence de matériaux radioactifs dans le flux entrant OMR Unité : € ht/Détection		900,00

ENVIRONNEMENT – COLLECTE DES OM EN C 0,5 SUR L'EX HAUT CHEMIN DC N°119/2017

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ /1-10 portant fusion des communautés de communes du Haut Chemin et du Pays de Pange en date du 22 décembre 2016 et les statuts annexés,

Vu la délibération du 16 décembre 2016, numéro DCN N° 072/2016 de la CC du Haut Chemin

Vu le décret N°2016-288 du 10 mars 2016 portant dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce décret modifie les règles applicables à la collecte des ordures ménagères par le service public de gestion des déchets comme suit :

« Art. R. 2224-24 (du CGCT).

– I. – Dans les zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou plusieurs communes, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois par semaine en porte à porte.

« II. – Dans les autres zones, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois toutes les deux semaines en porte à porte.

Considérant que le territoire concerné ne comporte pas de communes de 2.000 habitants,

Considérant que la collecte de ce territoire est réalisée en C0,5 depuis le 1^{er} janvier 2015,

Considérant que ce mode de fonctionnement n'engendre pas de disfonctionnement,

Vu le résultat de l'appel d'offres concernant la collecte des OMR sur l'ex territoire du Haut Chemin,

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par une voix contre (Lionel GUIRAUT) et 44 voix pour,

DECIDE d'annuler la délibération en date du 16 décembre 2016 numéro DCN N° 072/2016 de la CC du Haut Chemin.

DECIDE de collecter les ordures ménagères sur le territoire des communes de Burtoncourt, Charleville-Sous-Bois, Faily, Glatigny, Hayes, Les Etangs, Sainte-Barbe, Saint-Hubert, Sanry-les-Vigy, Servigny-les-Ste-Barbe, Vigy et Vry une fois toutes les deux semaines en porte à porte.

DECIDE de conserver le système de redevance incitative en pesée embarquée pour les communes de Burtoncourt, Charleville-Sous-Bois, Faily, Glatigny, Hayes, Les Etangs, Sainte-Barbe, Saint-Hubert, Sanry-les-Vigy, Servigny-les-Ste-Barbe, Vigy et Vry conformément à la loi, qui autorise deux modes de collecte différenciés pour une durée de 5 ans lors de la fusion d'EPCI.

ENVIRONNEMENT – AVENANT MARCHÉ DÉCHETTERIE POUR AVANCY. DC N°120/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le projet d'avenant au marché dont le modèle est annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure avec SUEZ un avenant au marché de gestion des déchetteries de Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied afin d'intégrer la déchetterie de d'Avancy dont le marché se termine au 31.12.2017.

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches nécessaires.

ENVIRONNEMENT – TARIF DES OM 2018 DC N°121/2017

Après avoir pris connaissance du bilan de l'année 2017 concernant le service des déchets ménagers et avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, par une voix contre (M. Lionel GUIRAUT), une abstention (M. Hervé MESSIN) et 43 voix pour,

DECIDE de modifier les tarifs pour les communes de Burtoncourt, Charleville-Sous-Bois, Faily, Glatigny, Hayes, Les Etangs, Sainte-Barbe, Saint-Hubert, Sanry-les-Vigy, Servigny-les-Ste-Barbe, Vigy et Vry à partir du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

- Fixe : 90 € par foyer et par an (au lieu de 54 €) en y intégrant 6 levées et 60 kg d'OM.
Soit 30 € par quadrimestre prenant en compte 2 levées et 20 kg d'OM.
- Tarif à la levée : 1 € (inchangé)
- Prix au poids à 0,36 € le kg (inchangé).

FINANCES – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2017. DC N°122/2017

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées convoquer le 16 novembre 2017 pour examiner les éléments relatifs aux transferts de charges des ZAE vers la Communauté de Communes.

Ces transferts de charges permettront de déterminer les nouveaux montants des attributions de compensation à verser.

Les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'établissent comme suit :

« La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 novembre 2017 pour prendre connaissance des charges de fonctionnement liées (charges financières, dépenses d'entretien, coût de renouvellement, etc ...) et non liées (services transférés, administration subvention, etc ...) aux équipements inhérents auxdites compétences.

Ont été soumis aux membres de la CLECT, les montants ci-après à déduire des attributions de compensation :

- ZAE de Montoy-Flanville : 15 268,56 €
- ZAE de Courcelles-Chaussy : 15 464,15 €
- ZAE de Retonfey : 3 201,50 €

La CLECT après en avoir délibéré à l'unanimité propose donc que les attributions de compensations des communes de Montoy-Flanville, Courcelles-Chaussy et Retonfey soient diminuées des montants indiqués ci-dessus.

Considérant que le rapport de la CLECT du 16 novembre 2017 a été validé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux des communes membres ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par une abstention (M. Dominique BERTRAND) et 44 voix pour,

APPROUVE les attributions de compensation (A.C.) modifiées et définitives pour 2017 comme suit :

Commune	Total Annuel	Montant des charges transférées	Total après déduction des charges
Commune de Bazoncourt	4 815,00 €		4 815,00 €
Commune de Burtoncourt	1 708,98 €		1 708,98 €
Commune de Charleville-sous-Bois	718,68 €		718,68 €
Commune de Coincy	8 396,00 €		8 396,00 €
Commune de Colligny-Maizery	19 022,00 €		19 022,00 €
Commune de Courcelles Chaussy	169 236,00 €	15 464,15 €	153.771,85 €
Commune de Courcelles sur Nied	22 848,00 €		22 848,00 €
Commune de Faily	27 483,85 €		27 483,85 €
Commune de Glatigny	45 649,58 €		45 649,58 €
Commune de Hayes	3 013,79 €		3 013,79 €
Commune de Les Etangs	48 274,86 €		48 274,86 €
Commune de Maizeroy	19 242,00 €		19 242,00 €
Commune de Marsilly	9 466,00 €		9 466,00 €
Commune de Ogy-Montoy Flanville	237 801,00 €	15 268,56 €	222.532,44 €
Commune de Pange	12 513,00 €		12 513,00 €
Commune de Raville	7 809,00 €		7 809,00 €
Commune de Retonfey	99 767,00 €	3 201,00 €	96.566,00 €
Commune de Sainte Barbe	162 087,68 €		162 087,68 €
Commune de Saint Hubert	2 735,46 €		2 735,46 €
Commune de Sanry sur Nied	7 097,00 €		7 097,00 €
Commune de Sanry les Vigy	5 862,16 €		5 862,16 €
Commune de Servigny les Ste Barbe	14 181,11 €		14 181,11 €
Commune de Servigny les Raville	12 993,00 €		12 993,00 €
Commune de Silly sur Nied	14 898,00 €		14 898,00 €
Commune de Sorbey	7 834,00 €		7 834,00 €
Commune de Vigy	396 506,83 €		396 506,83 €
Commune de Villers Stoncourt	6 435,00 €		6 435,00 €
Commune de Vry	12 389,82 €		12 389,82 €
TOTAL	1 380 784,80 €	33.933,71 €	1.346.851,09 €

FINANCES – REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES OM ET ASSAINISSEMENT. DC N°123/2017

Le Président informe le conseil communautaire que les charges de gestion et les frais de personnel sont mandatés sur le budget général pour des raisons pratiques mais que les budgets OM et assainissement doivent être impactés.

Vu l'état des dépenses concernant les charges de gestion et les frais de personnel,

Le Président propose d'établir une répartition des charges de gestion comme suit :

- **Charges à caractère général du budget principal**
 - 30 % pour le budget « OM »
 - 14 % pour le budget « Assainissement »
- **Frais « Personnel administratif »**

	Budget OM	Budget assainissement
Exploitation	75%	5%
Accueil	50%	5%
Finances	35%	40%
Communication	10%	5%

- **Elus**

	Budget OM	Budget assainissement
Président	33,33%	33,33%
Vice-président	100%	100%

- **Frais de personnel affectés au service à 100 %**

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition de répartition des charges telle que définie ci-dessus.

FINANCES – MODIFICATIONS DE CREDITS. DC N°124/2017

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits afin de pouvoir effectuer les opérations d'ordre concernant les amortissements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé de l'article	Somme	Article	Libellé de l'article	Somme
6811-042	Dotations aux amortissements	1.700,00	777-042	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	100,00
023	Virement à la section d'investissement	-1.600,00			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé de l'article	Somme	Article	Libellé de l'article	Somme
13913-040	Subvention Département	100,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-1.600,00
			28184-040	Mobilier	1.700,00

PERSONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMICALE DU PERSONNEL. DC N°125/2017

Le Président informe le conseil communautaire que chaque année l'amicale du Personnel bénéficie d'une participation financière de la communauté de communes permettant à ces adhérents l'attribution de cartes cadeaux pour la fin de l'année

La participation pour l'attribution des cartes cadeaux est de 6.609,00 € (montant correspondant au nombre de cartes cadeaux)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'amicale du personnel :

✓ Une subvention de 6.609,00 € concernant la participation financière aux cartes cadeaux.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017.

La séance est levée à 22 H 40.

Fait à PANGE, le 18 décembre 2017

Le Président,
Roland CHLOUP.

